

Les crédits

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Non, je le regrette, il y a pas consentement unanime.

Mme Copps: Je m'excuse, monsieur le Président . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette. La députée n'a pas l'autorisation nécessaire pour déposer le document. Il n'y avait pas consentement unanime. Nous reprenons le débat.

Mme Copps: Monsieur le Président, si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas d'accord, qu'il se lève et le dise. Le Président a demandé à la Chambre de se prononcer, et tous ont acquiescé. C'était le silence.

M. Beatty: Monsieur le Président, la députée veut obtenir l'assentiment unanime pour déposer un document qui n'est que du verbiage sectaire. Si la députée y tient, elle peut facilement en parler dans son discours ou l'inclure dans un communiqué de presse.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais la députée n'a pas obtenu l'assentiment unanime de la Chambre. Elle doit poursuivre le débat.

Mme Copps: Je vous remercie, monsieur le Président. C'est dommage que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne juge pas important de donner aux Canadiens une idée de l'ampleur des compressions pratiquées par le gouvernement. Je comprends du reste son refus, car c'est un bilan honteux.

J'ai été renversée lorsque j'ai lu, noir sur blanc, l'ampleur des coupes faites dans les programmes sociaux, les programmes de logement et les programmes d'alimentation au Canada depuis les six dernières années. On ne saurait s'étonner que le ministre de la Santé et du Bien-être social n'aime pas que ces informations soient officiellement déposées. Elles annoncent d'autres problèmes à venir sous son gouvernement. Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, il a lui-même très peu fait pour améliorer la situation.

Comme il n'est pas disposé à examiner les informations que l'opposition veut déposer en cette Chambre, examinera-t-il des données concernant le salaire minimum fédéral? Celui-ci n'a pas augmenté depuis quatre ans. Combien de députés apprécieraient de n'avoir obtenu aucune augmentation salariale en quatre ans? Combien parmi eux aimeraient toucher le même salaire pendant quatre ans? Depuis mai 1986, le gouvernement

fédéral n'a pourtant pas haussé une seule fois son salaire minimum misérable de 4 \$ l'heure.

En Alberta, le salaire minimum est plus élevé; il est fixé à 4,50 \$; en Colombie-Britannique, où la politique provinciale à l'égard des travailleurs n'est pas particulièrement éclairée, il est de 5 \$ l'heure; au Manitoba, il est de 4,70 \$; au Nouveau-Brunswick, de 4,50 \$; à Terre-Neuve, il est de 4,25 \$, et vous connaissez tous la conjoncture économique difficile de cette province; en Ontario, depuis le 1^{er} juin 1990, il est de 5,40 \$ l'heure; à l'Île-du-Prince-Édouard, il est de 4,50 \$; au Québec, il est de 5 \$ l'heure, tout comme en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest; enfin, dans le Territoire du Yukon, il est de 5,39 l'heure.

Lorsque, en cette Chambre aujourd'hui, nous avons demandé en toute légitimité au ministre du Travail pourquoi le gouvernement fédéral offrait le salaire minimum le plus bas au Canada, il a eu le culot de répondre que celui-ci visait très peu d'employés et que, sans la mesure où il s'agissait d'employés à temps partiel, il ne voulait pas supprimer leurs emplois. C'est le même genre d'argument qu'on a utilisé pour justifier l'esclavage. On prétendait ne pas pouvoir se permettre d'établir des normes minimum d'emploi de peur de faire disparaître des emplois dans les champs de coton.

Même si le salaire minimum fédéral ne s'applique qu'à 1,3 p. 100 des travailleurs, au moins le gouvernement fédéral devrait montrer aux provinces qu'il n'est pas en retard sur elles mais plutôt qu'il les devance lorsqu'il s'agit de soutenir les travailleurs, surtout ceux qui sont pauvres.

L'une des grandes erreurs de notre génération consiste à croire que les gens qui vivent dans la pauvreté sont responsables de leur situation parce qu'ils n'ont pas la volonté de travailler. La commission Macdonald sur la situation économique du Canada a découvert que plus de 50 p. 100 des gens qui vivent dans la pauvreté au Canada sont en fait des travailleurs.

• (1600)

À mon avis, monsieur le Président, les autres qui ne travaillent pas à l'extérieur sont surtout des femmes qui travaillent à la maison et qui apportent une contribution aussi valable que les autres à la situation économique du Canada et même à sa situation psychologique.

Le gouvernement a pris délibérément la décision de réduire la capacité des travailleurs canadiens de subvenir eux-mêmes à leurs besoins et à ceux de leurs familles en sabrant dans les programmes et en adoptant une politi-